

# PLAN D'ACTION EN OCCUPATION ET EN VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020



## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

L'occupation et la vitalité du territoire constituent des enjeux importants tant pour la population que pour les élus et les acteurs socioéconomiques du Québec.

Le Gouvernement du Québec s'est engagé à décentraliser ses pouvoirs au profit des instances locales et des élus municipaux. En effet, depuis 2014, le gouvernement poursuit ses efforts pour renforcer le rôle des gouvernements de proximité. Avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le Gouvernement du Québec fait un pas de plus dans cette direction.

Le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 du ministère du Conseil exécutif découle de la Stratégie et présente la contribution du Ministère en vue d'atteindre les objectifs de cette dernière. Ce faisant, le Ministère satisfait aux exigences de planification inscrites dans la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Son rôle consiste notamment à favoriser la concertation et la cohérence de l'action gouvernementale en région, en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés.

À cet égard, le Ministère, par l'entremise des secrétariats à la jeunesse, aux affaires autochtones et aux affaires maritimes, s'inscrit dans cette dynamique en écoutant et en prenant en compte les attentes des communautés rurales et urbaines du Québec, pour mieux répondre à leurs besoins particuliers.

Philippe Couillard

## L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES AU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale.

Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Le présent plan d'action expose les mesures que le Ministère a déjà mises en place ou qu'il souhaite mettre de l'avant en vue de contribuer à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Compte tenu de sa mission principale, le Ministère agit avant tout comme coordonnateur de l'action gouvernementale, en assurant la cohérence des interventions des ministères et organismes concernés.

## RESPONSABILITÉS DÉCENTRALISÉES ET DÉLÉGUÉES

Certaines responsabilités particulières en matière de jeunesse et d'affaires autochtones sont décentralisées ou déléguées à des partenaires proches de la population et des communautés, ce qui s'inscrit dans le principe de subsidiarité de la Loi sur le développement durable. En matière de décentralisation, le Ministère soutient des organismes municipaux dans la mise en œuvre de démarches ou de projets structurants pour la jeunesse ainsi que des partenaires jeunesse autochtones dans le déploiement de leurs stratégies d'action. De plus, des ententes prévoient la délégation de la concrétisation de certaines mesures à des organismes spécialisés œuvrant auprès des jeunes dans l'ensemble des régions du Québec.

## LEVIERS D'ACTION

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

### Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

### Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

### Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Priorités régionales de la Stratégie gouvernementale OVT	Secteurs*	Réponses du MCE, par secteur d'intervention, aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale OVT 2018-2022
<b>Abitibi-Témiscamingue</b> ▶ Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones, notamment en accompagnant des acteurs régionaux (formation, transfert de connaissances, financement, etc.) pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue. Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.</li> </ul>
<b>Bas-Saint-Laurent</b> ▶ Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	M	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les initiatives du MAPAQ visant à favoriser l'essor des secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment la planification de la relève et la mise en marché des produits.</li> <li>Appuyer les initiatives du MESI et du MTMDET visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et à encourager la création d'emplois de qualité.</li> </ul>
<b>Chaudière-Appalaches</b> ▶ Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.</li> </ul>
<b>Côte-Nord</b> ▶ Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement ▶ Agir en synergie (municipalités locales, MRC, communautés autochtones, ministères et organismes, organisations parapubliques, entreprises)	J A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.</li> <li>Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones en agissant comme intermédiaire actif entre les acteurs régionaux. Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.</li> </ul>
<b>Estrie</b> ▶ Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir aux étudiantes et étudiants des cégeps, par l'entremise du concours Cégeps en spectacle, la possibilité de présenter un projet parascolaire en arts de la scène leur permettant d'acquérir un sentiment d'appartenance, un savoir-faire et une motivation pour les activités en milieu scolaire, favorisant par le fait même la relève artistique. La mesure se concrétise par l'organisation de finales locales et régionales et d'une finale nationale. Ce programme est offert dans toutes les régions du Québec.</li> </ul>
<b>Gaspésie</b> ▶ Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire	M	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les initiatives du MDDELCC, du MESI, du MTMDET et de la STQ visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise, à encourager la création d'emplois de qualité, à favoriser les retombées économiques locales et à diminuer l'isolement de certaines régions du Québec, le tout dans une optique d'acceptabilité sociale et d'implication des collectivités.</li> </ul>
<b>Îles-de-la-Madeleine</b> ▶ Renverser la tendance démographique ▶ Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent	J M	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.</li> <li>Poursuivre l'objectif d'assurer le désenclavement des populations isolées en appuyant les mesures d'amélioration de l'offre de services de la STQ.</li> </ul>
<b>Laval</b> ▶ Créer un laboratoire d'innovation sociale	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir financièrement les programmes d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif, par l'intermédiaire de Jeune Coop et du Programme d'expériences entrepreneuriales du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, permettant aux jeunes d'expérimenter la création et la gestion d'une coopérative et de développer leurs aptitudes entrepreneuriales et leur appartenance à leur communauté. Ces programmes sont offerts dans les écoles secondaires du Québec en tant qu'activités parascolaires et sous forme de projets en entrepreneuriat collectifs.</li> </ul>
<b>Montréal</b> ▶ Créer la richesse par l'économie et l'innovation	M	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les initiatives du MESI visant à favoriser l'implantation de pôles logistiques et le développement des zones industrielo-portuaires afin de stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité en Montérégie, mais aussi dans toutes les régions du Québec.</li> </ul>
<b>Montréal</b> ▶ Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.). Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.</li> </ul>
<b>Nord-du-Québec (Jamésie)</b> ▶ Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les acteurs socioéconomiques jamésiens dans l'établissement de nouveaux partenariats régionaux ou dans le renouvellement de partenariats déjà existants.</li> <li>Soutenir activement les acteurs autochtones et non autochtones de la région. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra prendre différentes formes (accompagnement, transfert de connaissances, soutien financier, etc.), de manière à répondre aux besoins particuliers exprimés par les acteurs régionaux. (1)</li> </ul>
<b>Outaouais</b> ▶ Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.</li> </ul>
<b>Saguenay—Lac-Saint-Jean</b> ▶ S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay—Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région ▶ Relancer l'industrie de la fourrure nordique	A A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les mesures ou l'élaboration des initiatives économiques entreprises par les acteurs du milieu.</li> <li>Soutenir financièrement la réalisation de projets économiques. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra emprunter différentes formes dans l'espoir de renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région. (2)</li> <li>Soutenir le développement de l'industrie de la fourrure nordique, notamment en étudiant la possibilité de contribuer à la relance de cette industrie, en collaboration avec les différents acteurs autochtones et non autochtones de la région. (2)</li> </ul>
▶ Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires	M	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les initiatives du MTMDET en matière de transport maritime, notamment par la création d'un nouveau programme pour soutenir les projets d'infrastructures portuaires et intermodales consacrées au transport de marchandises.</li> </ul>
<b>Toutes les régions</b> ▶ Mesure transversale appuyant la vitalité et l'occupation des territoires	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté et d'une collectivité, par l'entremise du programme Québec volontaire. Ce programme souhaite favoriser la mobilité des jeunes en région et améliorer la connaissance des régions par les jeunes.</li> </ul>

*Secteurs	
J	Jeunesse
A	Affaires autochtones
M	Affaires maritimes (à titre de coordonnateur de la Stratégie maritime, le Secrétariat aux affaires maritimes assure un rôle de coordination gouvernementale des interventions des différents ministères et organismes porteurs de mesures de la Stratégie)

**Acronymes**  
**MAPAQ** - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
**MDDELCC** - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
**MESI** - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation  
**MTMDET** - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports  
**STQ** - Société des traversiers du Québec

(1)  
 Dans le respect de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de la « Paix des braves » et de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le Gouvernement du Québec et les Cris.

(2)  
 Dans le respect des directives du *Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional*, rédigé par le Groupe de travail Premières Nations et mis sur pied lors des suivis du Sommet économique régional, tenu le 18 juin 2015.